

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 20h30 ;

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme TRAYSSAC Carole - M. KRAEUTLEIN Ludovic - LAQUERBE Olivier – M. MALASSET Philippe - Mme ROUQUETTE Magali

Absent-Excusé : Patrick RAYNAL

Date de convocation et d'affichage : 09.06.2023

M. LAQUERBE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS

- Adhésion groupement de commandes par le SIEDA pour entretien éclairage public 2024/2027
- Nouveau plan de financement aménagement quartier l'Etoile Vote budget 2023
- Tarif repas cantine rentrée 2023/2024 enfant et adulte
- Subvention classe découverte à Paris du 15 au 20 octobre 2023
- Avancement de grade adjoint technique principal 1^{ère} classe / création-suppression poste
- Temps de travail 1607 H

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL du 24/03/2023

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

II) ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE PAR LE SIEDA POUR ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle que par délibération du 13 avril le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron a proposé la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

2 domaines distincts : - entretien des installations d'éclairage public de la commune (actuellement effectué par SLR Decazeville) – Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande, d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, de donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergie, d'inscrire au budget pour les 2024 à 2027 les sommes y afférentes.

III DELIBERATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT QUARTIER L'ETOILE

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau chiffrage des travaux liés à la création du réseau de mobilité douce. En effet, la région ne pouvant pas soutenir financièrement le projet, la subvention Etat étant revue à 25%, il a été décidé de ne pas réaliser la totalité des travaux cette année.

De même, il indique retirer le Fonds de concours afin de prétendre à une subvention de la région pour le projet cœur de village en 2024. Le montant prévisionnel des dépenses relatives à ce projet s'élève à **215 352.00€ HT**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet de travaux et le plan de financement ci-après :

SUBVENTION ETAT 2023

Taux d'intervention maximum 25 % 53 838.00 € HT

DEPARTEMENT

Taux d'intervention maximum 25 % 53 838.00 € HT

AUTOFINANCEMENT (ou emprunt)

107 676.00 € HT

IV) DELIBERATION TARIFS REPAS CANTINE ENFANTS ET ADULTES

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la révision du contrat de restauration scolaire avec NOS INVITES - Traiteur pour la prochaine rentrée scolaire, il y a lieu de fixer le prix des repas à facturer aux familles et aux enseignants à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Considérant le nouveau contrat de préparation et de livraison de repas scolaire en liaison froide proposé par NOS INVITES-Traiteur-12330 CLAIRVAUX, représenté par M.REGOURD.

Considérant que le prix d'achat des repas enfants, passe de 4.66 € à 4.75 € TTC,

Considérant que le prix d'achat des repas adultes, passe de 5.95 € à 6.15 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PORTE à 3.29 € le prix du repas, facturé aux familles, pour les enfants fréquentant la cantine, à compter du 4 septembre 2023. (3.25 € l'année précédente)
- PORTE à 6.15 € le prix du repas, facturé aux enseignants, à compter du 4 septembre 2023.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au recouvrement des sommes dues par les familles et le personnel enseignant.

V) DELIBERATION SUBVENTION APE VOYAGE A PARIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves des cycles 2 et 3 et les CP (19 élèves), partiront en classe de découverte à Paris du dimanche 15 au vendredi 20 octobre 2023.

Le Directeur d'école ayant transmis le plan de financement correspondant, le montant total du voyage s'élève à 7 807.00 €, et demande une participation de 2 000€ à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'Association des Parents d'Elèves d'ALMONT LES JUNIES la somme de **2 000 €**, et d'imputer le montant de cette subvention à l'article 657361 du budget communal.

VI) DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

➤ **Délibération création - suppression d'emploi d'un adjoint technique territorial principal :**

Considérant le tableau des emplois adopté par le CM, considérant la nécessité de créer un emploi, en raison des possibilités d'avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la création du nouveau poste et la suppression du précédent.

➤ **Délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail :**

Rappel : Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, « les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, sont déterminées dans les conditions prévues par le décret du 25 août 2000 » relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, par délibération après avis du comité technique.

Par conséquent, pour un agent à temps complet :

- la durée hebdomadaire de temps de travail effectif et fixée à 35 heures ;

- la durée annuelle de temps de travail effectif est de 1607 heures, heures supplémentaires non comprises.

Nombre de jours de l'année 365

Nombre de jours non travaillés 137 (repos hebdo 104 (52 sem x 2)-congés annuels 25 jrs-jours fériés 8jrs)

Soit 228 jours travaillés (2 méthodes de calcul : 228 jrs x 7h = 1596h arrondi légalement à 1600h ou 228 jrs/5jrs x 35h = 1596 h arrondi 1600h) + journée de solidarité 7h

Total 1607 heures.

Outre les prescriptions minimales prévues par la réglementation (durée annuelle légale 1607 h- durée quotidienne max 10h, pause 20 mn toutes les 6h, amplitude max par jour 12h...), la journée de solidarité fixée par délibération du 01/04/2022 est incluse dans la durée légale annuelle de 1607 heures.

Ainsi tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607 h doivent être supprimés.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal vote l'application de ces modalités. Un planning à l'année sera remis à chaque agent distinguant les temps de travail, les repos et congés annuels. Un décompte du relevé d'heures leur sera remis afin d'assurer un suivi précis des heures.

VII) VISITE SOUS PREFET

Mercredi 14 juin, M. le Maire accompagné de quelques élus, a reçu la visite du nouveau sous-préfet, Monsieur Christophe BURBAUD. Un temps d'échange constructif dans le bureau du conseil municipal a permis à la municipalité de présenter la commune, ses entreprises et les différents projets à venir. Ensuite, a suivi une visite du village : l'école, la salle polyvalente avec son système de chauffage, l'atelier municipal... pour finir sur la place du village. Ainsi les élus ont pu présenter de manière plus concrète le projet « Cœur de Village ». Monsieur le sous-préfet s'est montré particulièrement attentif et a confirmé qu'il apporterait son soutien aux différents projets présentés.

D'autre part, pour donner suite à la réunion du 23 février tenue par le précédent Sous Préfet, en présence de la DDT, de la Fédération de chasse et de quelques agriculteurs, M. le nouveau Sous Préfet a souhaité entendre les participants sur l'évolution des problématiques soulevés à savoir les dégâts causés par les sangliers. En bref : Il reste des solutions à trouver car les prélèvements sont insuffisants. Les membres de la société de chasse, empreints de lassitude ont parallèlement, annoncé leur souhait de dissolution de la société.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

- A la demande des associations, le Maire propose 1 devis pour **achats de 120 chaises « venise », coque noire** d'un montant de 3602.70 HT reçu de SEDI Equipement. Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le Maire pour passer la commande.
- Il est également proposé par le SEDI, un devis pour une **armoie forte ignifugée** pour protéger certains documents à protéger en mairie. Montant HT 2135.94 €. Le conseil municipal accepte le devis présenté.
- Devis du Smica (maintenance logiciels et matériel de bureau en mairie) pour **protections des données et sauvegarde externalisée** de tous les documents. Montant tout contrat confondu (dont PC et VPI école) en 2022 : 3 390 €. Nouveau contrat avec hébergement 3615.38 €. Le conseil municipal accepte le devis, cependant M. KRAEUTLEIN va regarder plus en détail celui-ci.
- Un petit groupe d'élus a été en visite dans le Lot dimanche 18 juin pour comparer plusieurs sites **d'aménagement possible de cœur de village** avec le paysagiste retenu pour le projet d'Almont. Très enrichissant ! Le projet avec chiffrage sera présenté par l'architecte paysagiste le 20 juillet. En septembre, une réunion publique sera organisée afin de prendre les avis des riverains. Le projet global cœur de village sera lancé en 2024.
- **Maison Molénat** : Aveyron habitat en charge de la rénovation de la maison Molénat a retenu 1 architecte de Toulouse. Une esquisse pourrait être présentée mi-juillet.
- **Relamping bâtiments communaux** : luminaires en Led : salles des lilas et sous la mairie terminé (montant 7 175.30 € HT).
- **T2 Grange Ginouillac** : libre à compter du 30 septembre – loyer 300 €
- **Rappel : A prévoir** : prises sur poteau électrique du bourg pour éclairage Noël
cendrier devant la salle poly à changer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Président

Le Secrétaire de séance